

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MAI 2020

Etaient présents : MM. MAYOR G. VANDAELE MEQUIGNON C. VERSMESSEN P. MARCHE A. RIGAUT B. WARNIER V. DAL MORO S. TOMASELLA-GARNIER C. BROUTIN F. AMUSAN-ROYER J. DELTOUR J.P. HALLUIN C. MESTDAGH J. MAS I. GAILLARD J.C. NOUE-FIRMIN L. DESCHAMPS I. DORCHIES-BRILLON M. LECLERCQ P. BOUSSEMART M. BALCAREK F. MINNENS L.

Procuration : Monsieur DUMOUTIER A. donne procuration à Monsieur VERSMESSEN P.

Secrétaire de séance : Madame MARCHE Agnès

ORDRE DU JOUR

1 – Election du Maire

Monsieur MAYOR laisse la présidence de l'Assemblée à Monsieur DELTOUR Jean-Pierre Doyen d'âge de l'Assemblée.

Avant de procéder à l'élection du Maire Monsieur DELTOUR souhaite adresser quelques mots à l'assistance :

« Mesdames et messieurs les élus,

Avant de commencer mon propos, j'aimerais rendre hommage aux collègues élus, Bérengère, Patrick et Michel Yves, qui nous ont quittés lors du mandat précédent, en vous demandant de respecter une minute de silence.

Merci.

Je suis fier d'être devant vous ce soir pour présider à l'élection de la personne qui sera Maire de notre commune. En tant que doyen de ce nouveau conseil, j'ai le grand honneur de pouvoir m'exprimer sincèrement devant vous.

Je suis heureux de faire partie de ce nouveau conseil municipal.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à chacune et chacun d'entre vous. Nous sommes tous là parce que les électeurs de notre commune ont choisi, après une période de campagne qui m'a paru interminable et que j'ai mal vécue.

Pourquoi l'ai-je mal vécue ? J'ai envie de partager avec vous mon ressenti. J'étais plongé, malgré moi dans une sorte de cour de récréation. Les élèves étaient remplacés par des adultes. Plusieurs groupes étaient disséminés dans des recoins et s'invectivaient les uns les autres.

Malheureusement, c'était une cour de récréation non surveillée. Pas une maîtresse, pas un maître pour leur rappeler les règles élémentaires de politesse, de respect de l'autre dans les échanges, de bienséance...mais surtout les règles d'orthographe dans leurs essais épistolaires sur la toile.

Enfin, la cloche a retenti en ce dimanche 15 mars. Enfin, la parole était redonnée aux électeurs de notre commune. Leurs voix nombreuses étaient silencieuses. Le calme était revenu. Les murmures sont reposants.

Même si la majorité d'entre eux a voté pour un programme plutôt que l'autre, pour une équipe plutôt que l'autre, je tiens à vous rappeler humblement, mais fermement, que nous formons dès à présent un seul groupe au service des allennoises et des allennois.

Dans nos petites communes, les électeurs votent pour des personnes avant tout. Former une équipe impose, selon moi, de mettre de côté ses ressentiments, de se respecter les uns les autres, en acceptant d'entendre l'autre, de discuter entre adultes investis d'une mission.

J'ai envie de vous dire : maintenant nous entrons en classe pour travailler, la récréation est terminée.

Vous avez accepté de siéger ce soir, votre engagement concerne les 6 années qui viennent. Des désaccords, il y en aura, nous sommes en démocratie. Mais je souhaite que toutes les discussions se déroulent en pensant d'abord au bien-être de nos concitoyens. Ils nous ont fait confiance, montrons-nous dignes de leur confiance en agissant comme des élus responsables.

Nous n'avons pas été élus pour satisfaire nos égos, mais pour améliorer autant que nous les pourrions, la vie des allennoises et des allennois.

Merci de m'avoir écouté. Et j'espère surtout avoir été entendu. A toutes et à tous, je renouvelle mes félicitations pour votre élection ».

Deux candidats se présentent à l'élection de Maire :

Monsieur MAYOR Gérard et Madame DORCHIES-BRILLON Mady.

Monsieur MAYOR est élu Maire avec 18 voix, Madame DORCHIES-BRILLON recueillant 5 voix.

Monsieur MAYOR reprend la présidence de l'Assemblée :

*« Mesdames, Messieurs, les conseillers municipaux,
Chères Allennoises, Chers Allennois,*

Tout d'abord, je souhaite vous exprimer ma gratitude pour m'avoir renouvelé votre confiance à moi ainsi qu'à l'ensemble de mes colistiers pour ce mandat 2020-2026. Rien ne nous aura été épargné dans une campagne délicate mais je rappelle que la campagne est désormais terminée, le temps est donc à bâtir le Allennes-les-Marais de demain. Ma feuille de route pour y parvenir vous a été présentée et elle a été validée à 57% des suffrages. Aussi, tout en étant le Maire de tous les Allennois, je m'attacherai comme au mandat précédent à tout mettre en place avec mon équipe pour que toute chose promise soit due !

C'est mon leitmotiv, c'est ce qui a fait balancer la population vers moi le 15 mars dernier et, dès lors, il est hors de question de la décevoir.

L'épreuve sanitaire que nous traversons est sans précédent et nous avons le devoir, nous élus locaux, de participer à cette sortie de crise de la manière la plus sociale et humaine possible.

Je tiens ce soir et de manière très forte à remercier l'ensemble des agents communaux (La Police, administratifs, animations, techniques et entretien) encadrés par leur Directeur Général des Services ayant œuvré à faire en sorte que le confinement puis le déconfinement se passent dans les meilleures conditions possibles. Je salue également l'investissement sans faille de ma précédente équipe pour faire face à cette situation oh combien difficile. Martine, Rolande, Francis, les membres du CCAS encore en place, je ne peux que saluer avec tant d'émotions votre dévouement à notre belle commune. Vous resterez gravés dans mon cœur et ma mémoire. Je sais ce que notre population vous doit.

Aujourd'hui, une nouvelle page de notre histoire doit s'ouvrir, je ne doute pas que nos illustres prédécesseurs nous suivront avec toute la bienveillance qui les caractérise.

Pour moi, il s'agira avant tout de répondre aux multiples enjeux qui se présentent à nous :

-Exister à la Métropole Européenne de Lille et mobiliser toutes ses compétences pour revoir le plan circulation ainsi que nos voies vertes, s'inscrire pleinement dans la rédaction du PLUi

-Eriger un restaurant scolaire digne de nos enfants et des réceptions de nos aînés.

-Préparer la refonte de notre stade municipal en recevant les différents acteurs y ayant intérêt, football, écoles, sportifs en tous genres, service jeunesse et j'en passe.

-Poursuivre la modernisation de l'ensemble du patrimoine communal

-Faire du développement durable la clé de voûte de l'ensemble de nos projets

-Promouvoir la participation citoyenne en y affectant un conseiller spécial

-Poursuivre notre développement local en mettant en avant la jeunesse, le social, la solidarité, la petite enfance.

-Ce dernier point sera le premier à aboutir avec notre projet RAM et micro-crèche.

-La sécurité ne sera pas oubliée avec la poursuite du déploiement de la vidéo-surveillance en partenariat avec les forces de l'ordre.

Tant de projets sont à mettre en place, je ne veux pas tous les citer, je m'engage à poursuivre mon action dans la méthode qui m'a caractérisé jusqu'alors : modération fiscale, modération tarifaire et bonne santé financière de la commune.

Les 100 000€ déjà dépensés pour faire face à la COVID 19 sans mettre en péril notre budget communal prouvent que nous sommes en phase avec la modération, la transparence et le service à la population tant mis en avant sur la place publique.

Le top départ est donné, maintenant il s'agit de se remonter les manches car la route sera longue et semée d'embûches.

Je vous remercie de votre attention. »

2 – Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire expose que, en application de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal déterminera le nombre d'Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit $23 \times 30 \% = 6$

L'assemblée valide le nombre d'adjoints à l'unanimité.

3 – Elections des Adjoints

Une liste conduite par Monsieur VERSMESSEN Pascal est proposée comme suit :

- VERSMESSEN PASCAL
- VANDAELE CARINE
- RIGAUTBRUNO
- MARCHE AGNES
- DAL MORO STEPHANE
- WARNIER VERONIQUE

Cette liste est élue dans cet ordre avec 18 voix, 2 nuls et 3 votes blancs.

Le scrutin étant clos, Madame DORCHIES-BRILLON sollicite une prise de parole accordée par monsieur le Maire :

« Monsieur le Maire, Mes chers Collègues,

Au nom des conseillers municipaux de la liste "Ensemble pour Allennes" je vais vous dire combien nous sommes heureux et fiers de siéger au sein du Conseil Municipal de Allennes-les- Marais. Je veux ici remercier les 623 électeurs et électrices qui nous ont accordé leur confiance et, dans l'esprit républicain qui nous anime, je tiens à vous féliciter pour votre élection et je me permets d'associer à ces félicitations vos collègues qui ont été élus adjoints pour former la nouvelle municipalité allennoise.

Monsieur le Maire, pendant ces six années qui viennent, nous nous situons clairement dans l'opposition municipale. C'est la première fois qu'une opposition siègera au sein du conseil municipal d'Allennes et sera représentée par 5 sièges c'est le résultat de nos 42,78 % des voix. 210 voix nous séparent. Ces 210 voix vous donnent bien sûr la légitimité mais elles nous confèrent aussi la crédibilité de notre représentativité et la force de prise de parole dans cette enceinte.

Nous le savons, le contexte actuel de crise sanitaire a fragilisé notre société, notre système de santé et notre économie, mais également nos institutions et notre démocratie.

L'abstention exceptionnelle n'avait rien de normal. Elle aura marqué le scrutin car elle n'était pas libre. C'était une abstention contrainte, l'abstention de ceux qui avaient peur et à qui les milliers de morts de notre pays donnent aujourd'hui raison.

Ce scrutin du 15 mars n'aura été satisfaisant pour personne. Nous savons en effet qu'avec des taux d'abstention élevés, les nouveaux conseils municipaux ne seront pas pleinement représentatifs de la démographie du corps électoral et c'est bien là que la tâche sera lourde, il faudra s'attacher à répondre aux attentes de tous les allennois et à être à leur service !

Bien sûr, cela va sans dire nous respecterons votre fonction et celles de vos adjoints. Vous êtes le Maire, vous composez avec vos adjoints la municipalité, le gouvernement de la ville que se sont choisis démocratiquement les allennois qui se sont déplacé aux urnes !

Cette légitimité démocratique, valeur fondatrice de notre République est pour nous sacrée et nous la respecterons scrupuleusement. Quant à nous, nous tiendrons activement notre rôle, de manière ferme et toujours courtoise, de conseillers à part entière que nous ont confié les allennois.

Nous l'avons dit nous serons une opposition responsable et vigilante.

Responsable d'abord, je veux dire par là que nous serons force de propositions et de contre-propositions. Il va de soi que vous pourrez compter sur nous à chaque fois que l'intérêt général de Allennes l'exigera.

Il va de soi encore que nous nous mettrons au service de tous les allennois.

Dans tous les domaines, nous ferons des propositions positives. Je veux dire par là combien j'espère que vous serez attentif à toutes ces propositions car nul individu ne détient à lui seul la vérité ! et la démocratie c'est le débat !

Cela veut dire que toutes contributions au bon développement d'Allennes et de ses quartiers, à l'amélioration concrète de la vie des allennois devront être examinées dans un état d'esprit positif, quel qu'en soit l'auteur et quelle que soit la place qu'il tient au sein de cette assemblée puisque aussi bien, l'essentiel c'est Allennes et que nous sommes tous, d'abord et avant toute autre considération, des serviteurs de la cause allennoise.

Monsieur le Maire, vous avez la chance d'avoir une opposition qui a rassemblé sur son projet près de 43 % des votants, et je suis tentée de vous dire : servez-vous-en ! Garantisiez-nous la libre expression, soyez attentif à nos remarques, à nos propositions, à nos critiques !

Nous aurons à cœur d'agir de façon constructive pendant le mandat qui s'ouvre en fidélité aux valeurs de justice et de solidarité et pour une vraie démocratie locale.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire, nous vous demandons de reconnaître nos droits d'élus minoritaires, dans les textes mais aussi dans l'esprit, sans mépris, sans ironie dans le respect de la minorité et l'acceptation du débat, d'un vrai débat.

Nous demandons la transparence et l'accès aux informations, de nouvelles méthodes sont indispensables qui permettront à tous de travailler.

Si on veut un vrai débat démocratique, il faut que les informations soient accessibles et transparentes. Notre intention n'est pas de nous mettre dans des postures. Nous souhaitons être une opposition constructive.

Je ne vous cache pas du reste que nous nous attendons et pour cause, une vraie rupture par rapport au mandat précédent.

Nous serons une opposition ensuite vigilante car nous assumerons pleinement notre rôle de contrôle démocratique de l'action de votre exécutif municipal.

Enfin nous souhaitons que le Conseil Municipal permette, non seulement de voter et de décider les projets de la commune mais qu'il soit également un lieu d'évaluation des politiques publiques locales.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les futurs adjoints, vous avez reçu des allennois un très beau mandat alors exercez le pleinement avec toute la proximité que réclament les allennois. Vous l'avez compris, c'est donc dans un esprit ouvert, dynamique, constructif que les élus d'ensemble pour Allennes abordent ce mandat.

Vous l'aurez compris également, ce qui nous anime, c'est la volonté d'être utile à Allennes, à ses habitants et soyez sûr que vous pouvez compter sur nous.

Nous serons toujours là pour servir l'intérêt général. Chacun d'entre nous est un représentant de notre bien le plus précieux, cette République, avec ses lois et ses valeurs fondamentales.

C'est une belle et grande responsabilité. N'oublions jamais que nous avons été élus pour servir, et nous serons dignes de la confiance qu'ont placée en nous les électeurs allennois ».

Je vous remercie

4 – Lecture de la Charte de l'Elu local

Lecture a été faite par monsieur le Maire de la charte de l'élus local :

« CHARTE DE L'ELU LOCAL »

- 1. L'élus local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élus local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
- 3. L'élus local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élus local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
- 4. L'élus local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

5 – Délégation de pouvoir au Maire

Les délégations de pouvoir au Maire sont votées par 22 voix pour et une abstention.

6 – Indemnité de fonction des élus

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée l'Article L.2123-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux indemnités des élus. En outre, il expose que pour la bonne marche du service public communal, il est souhaitable de nommer 4 conseillers délégués.

Monsieur le Maire :

En ce qui concerne notre Commune, l'indemnité maximale brute du Maire correspond (tranche de population 1 000 à 3 499 habitants) à 43 % de l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Adjoints au Maire :

Le taux maximal de l'indemnité de fonction est égal à 16,5 % de l'Indice Brut Terminal.

Il propose de fixer à **14,24** % de l'indice brut terminal le montant de l'indemnité des adjoints.

Conseillers délégués :

Il propose que l'indemnité des Conseillers délégués soit égale à **20,5** % de l'indemnité légale maximum d'Adjoint.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Madame DORCHIES-BRILLON souligne toutefois qu'il aurait plus clair pour les administrés de faire apparaître clairement le montant alloué pour les indemnités d'élus.

Monsieur le Maire souligne que la forme prévue est celle présentée. Il tient à disposition des citoyens intéressés les montants bruts précis.

7 - Questions Diverses

Face au contexte sanitaire actuel, monsieur le Maire propose que les prochaines séances de Conseil Municipal se déroulent à huis clos jusqu'à la levée de l'état d'urgence. Cette proposition est validée à l'unanimité des membres présents.

Fin de séance 20h45

Le Maire
G.MAYOR

